

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 4 avril 2019 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Audrey Bédard
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

54-04-19

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 MARS 2019

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 avril 2019

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

6.2 - Règlement sur la prévention des incendies

6.3 - Sécurité civile

6.4 - Demande de soumissions - renouvellement des conduites

6.4.1 - Demande de soumissions - Travaux / TECQ

6.4.2 - Demande de soumissions - Matériel

6.4.2.1 - Demande de soumissions - matériel aqueduc et égouts

6.4.2.2 - Demande de soumissions - regards et puisards

6.4.3 - Demande de soumissions - Pavage

6.4.4 - Demande de soumissions - Machinerie

6.5 - Location machinerie lourdes

6.6 - Adoption du règlement de modification au règlement de zonage -

Boul Lessard

6.7 - Modification - Plan d'urbanisme

6.7.1 - Assemblée publique de consultation

6.7.2 - Adoption du règlement de modification - Plan d'urbanisme

6.8 - Modification - Règlement de zonage / révision annuelle

6.8.1 - Assemblée publique de consultation

6.8.2 - Adoption du règlement de modification - règlement de zonage

6.9 - Modification - Règlement permis et certificats / révision annuelle

6.9.1 - Assemblée publique de consultation

6.9.2 - Adoption du règlement de modification - permis et certificats

6.10 - Demande de soumissions - Pavage

6.11 - Réseau routier municipal

6.12 - Entretien chemins d'hiver

6.13 - Réclamation - Sylvie Nadeau

6.14 - Lumière de rue - rue Rotobec

6.15 - Dérogation mineure - Gestion immobilière B.C.

6.16 - Programme PRIMEAU

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

7.1.1 - Fête Nationale

- 7.2 - Soirée reconnaissance des Etchemins
- 7.3 - Caisse Desjardins des Etchemins
- 7.4 - Réfection du Centre civique
- 7.5 - Assurances collectives
- 7.6 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes
- 7.7 - Formation ADMQ - Travaux d'infrastructures
- 7.8 - Semaine nationale de la santé mentale
- 7.9 - La Voix du Sud
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Club de boxe M.A.A. de Sainte-Justine
 - 8.3 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins
 - 8.4 - Fondation de la Relève des Etchemins
 - 8.5 - Fête des voisins
 - 8.6 - Fondation Sanatorium Bégin
 - 8.7 - Fondation Aimes-tu ma différence
 - 8.8 - Mini-Scribe
 - 8.9 - Passion FM
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Audrey Bédard,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.15 Dérogation mineure - Gestion Immobilière B.C.
- 6.16 Programme PRIMEAU
- 7.9 La Voix du Sud
- 8.9 Passion FM

ADOPTÉE

55-04-19

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 MARS 2019

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

56-04-19

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 avril 2019

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 4 AVRIL 2019

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1900153	HYDRO-QUEBEC	30,48	30,48
C1900153	HYDRO-QUEBEC	1 074,53	1 074,53
C1900154	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	107,40	107,40
C1900155	MOISSON BEAUCE	100,00	100,00
C1900156	ÉCOLE FLEURS-DE-SOLEIL	100,00	100,00
C1900157	INTERFAS EN FIDUCIE	1 076,21	1 076,21
C1900158	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C1900159	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	34 000,00	34 000,00
C1900160	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	419,66	419,66
C1900161	ALARME MICROCOM INC.	241,03	241,03
C1900162	HYDRO-QUEBEC	643,14	643,14

	MARIO LAPIERRE	65,01	65,01
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	120,75	120,75
C1900163	JOSÉE ROCHEFORT	25,45	
C1900164	AON HEWITT	5 164,17	
C1900165	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	12 061,03	
C1900166	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4 457,62	
C1900166	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	131,33	
C1900167	SOGETEL INC.	869,53	
C1900167	SOGETEL INC.	53,93	
C1900168	GROUPE CT	1 187,50	
C1900169	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00	
C1900170	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	165,17	
C1900171	COOP STE-JUSTINE	1 029,23	
C1900172	HYDRO-QUEBEC	1 905,50	
C1900173	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1900174	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	279,00	
C1900174	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	123,00	
C1900175	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	419,66	
C1900176	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	142,13	
C1900177	BELL MOBILITÉ INC.	68,21	
C1900178	OEUVRE DES LOISIRS	599,32	
C1900179	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	677,21	
C1900180	COM NORMES ÉQUITÉ SANTE SECURITE TRAVAIL	0,50	
C1900181	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	41,53	
C1900182	GARAGE GILLES ROY INC.	534,24	
C1900183	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	1 772,05	
C1900184	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	428,56	
C1900184	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	7 388,69	
C1900185	CST CANADA - ST-GEORGES	2 118,50	
C1900185	CST CANADA - ST-GEORGES	1 079,42	
C1900186	EUROFINS ENVIRONEX	297,41	
C1900186	EUROFINS ENVIRONEX	52,45	
C1900187	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	9 339,96	
C1900188	RÉSEAU BIBLIO	1 199,51	
C1900189	ICIMÉDIAS INC.	364,47	
C1900190	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1 162,40	
C1900191	PRODUITS SANITECH	55,17	
C1900192	MAINTENANCE INDUSTRIELLE MOBILE	72,72	
C1900193	FAUCHER INDUSTRIES	620,27	
	TOTAL	94 097,85	38 118,21
	SOLDE À PAYER	55979,64	
	ENCAISSE	271984,86	

Sur une proposition de Marcel Tanguay,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:
QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

57-04-19

6.1 - Service incendie

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le programme sur le déneigement des bornes fontaines et bornes sèches tel que proposé par la Régie des incendies du secteur est des Etchemins et ce, de la façon suivante:

1- Après une accumulation de neige, on doit dégager les bornes fontaines ainsi que les bornes sèches dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures et ce, jusqu'à la voie publique.

2- On doit également dégager une allée d'un minimum de deux (2) mètres de largeur afin de pouvoir se rendre de la voie publique à la borne fontaine.

3- Pour une borne sèche, on doit prévoir un dégagement de 5,2 mètres de chaque côté de la borne sèche ou selon ce que permet l'environnement du site, sur trois (3) mètres de largeur.

ADOPTÉE

58-04-19

6.2 - Règlement sur la prévention des incendies

ATTENDU QUE la municipalité a une compétence en matière de sécurité découlant de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE la municipalité adopte le présent règlement pour se conformer au schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QU'UN premier projet de ce règlement ainsi qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019;

PAR CES MOTIFS,

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIO CHIASSON,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le règlement no 186-19 sur la prévention des incendies.

ADOPTÉE

6.3 - Sécurité civile

Le directeur général informe les membres du conseil que nous avons reçu la subvention de 12 000\$ de l'agence municipale 9-1-1 dans le cadre du Volet 2 du programme offert par cet organisme.

6.4 - Demande de soumissions - renouvellement des conduites

59-04-19

6.4.1 - Demande de soumissions - Travaux / TECQ

CONSIDÉRANT la demande de soumissions publiques effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour la réfection des infrastructures souterraines sur la rue Principale entre la rue Ste-Anne et la rue Chabot;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions ont été déposées pour réaliser ces travaux soient celles de :

1- R.J. Dutil inc : 444 061,33 \$ taxes incluses;

2- Gilles Audet excavation : 511 464,60 \$ taxes incluses;

3- Les Excavations Lafontaine: 514 195,22 \$ taxes incluses;

4- T.G.C. inc : 546 131,25\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par R.J. Dutil inc pour l'exécution des travaux de réfection des infrastructures souterraines sur la rue Principale entre la rue Ste-Anne et la rue Chabot pour la somme de 444 061,33\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6.4.2 - Demande de soumissions - Matériel

60-04-19

6.4.2.1 - Demande de soumissions - matériel aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour la fourniture du matériel d'aqueduc et d'égouts pour la réfection des infrastructures souterraines sur la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été déposées pour cette demande de soumissions soient celles de :

1- Emco Corporation : 95 518,70 \$ taxes incluses;

2- Wolseley : 97 038,75 \$ taxes incluses;

3- Réal Huot : 103 461,23 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Emco Corporation pour la fourniture du matériel d'aqueduc et d'égouts pour la réfection des infrastructures souterraines sur la rue Principale entre la rue Ste-Anne et la rue Chabot pour la somme de 95 518,70 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

61-04-19

6.4.2.2 - Demande de soumissions - regards et puisards

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour la fourniture de regards et puisards pour la réfection des infrastructures souterraines sur la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été déposées pour cette demande de soumissions soient celles de :

1- Fortier 2000 Ltée : 31 285,58 \$ taxes incluses;

2- Industries de ciment La Guadeloupe : 42 861,53 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Fortier 2000 Ltée pour la fourniture de regards et puisards pour la réfection des infrastructures souterraines sur la rue Principale pour la somme de 31 285,58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

62-04-19

6.4.3 - Demande de soumissions - Pavage

CONSIDÉRANT la demande de soumissions publiques effectuée par la

municipalité de Sainte-Justine en vue de l'exécution de travaux de pavage sur la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été déposées pour réaliser ces travaux de pavage soient celles de :

1- Construction B.M.L. : 186 143,78 \$ taxes incluses;

2- Pavages Sartigan : 188 782,52 \$ taxes incluses;

3- Construction Abénakis : 198 812,53 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Construction B.M.L. pour l'exécution des travaux de pavage sur la rue Principale pour la somme de 186 143,78 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6.4.4 - Demande de soumissions - Machinerie

Considérant que les 2 soumissions les plus basses ont été déposées pour le même montant soit pour la somme de 51 000\$ plus taxes, le directeur général s'informerait de la procédure à suivre dans ce dossier.

63-04-19

6.5 - Location machinerie lourdes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Sainte-Justine a procédé à une demande de soumissions par invitation auprès de 2 entrepreneurs locaux pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les 2 offres déposées ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE chacun des entrepreneurs offre pour certaines machineries ou pour certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

Les Entreprises JAGR :

Pelle John Deere, 200 CLC, année 2005, 20 tonnes : 109.25\$

avec ripper : 109.25\$

Pelle Komatsu, PC160, année 2007, 15 tonnes : 99.75\$

Camion Sterling, STE, année 2008 : 82.43\$ (taux MTQ)

Entreprises Nelson Bélisle :

Pelle Cat, 315, année 2011, 16 tonnes : 95,00\$

avec ripper : 95,00\$

Camion Inter, 70S, année 2005 : Prix sous-poste de courtage en vrac des Appalaches

Camion Conve Peter, année 2007 : Prix sous-poste de courtage en vrac des

Appalaches

Camion Con Kenwo, fardier, année 2009 : Prix sous-poste de courtage en vrac des Appalaches

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Entreprises Nelson Bélisle pour la pelle Cat, 315, 16 tonnes pour le tarif horaire de 95,00\$;

QUE ledit conseil municipal accepte également la soumission déposée par Les Entreprises JAGR pour la pelle John Derre 200 CLC, 20 tonnes pour le tarif horaire de 109,25\$;

QUE dans l'éventualité où la machinerie appartenant à Entreprises Nelson Bélisle ne pouvait être disponible lors de travaux municipaux, la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le privilège de louer une machinerie appartenant aux Entreprises JAGR et ce, suite à un avis écrit transmis à Entreprises Nelson Bélisle.

ADOPTÉE

64-04-19

6.6 - Adoption du règlement de modification au règlement de zonage - Boul Lessard

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité désire modifier le règlement numéro 76-07 dans le but de modifier la zone 26-H en y annexant le lot 3 915 636 du cadastre du Québec qui appartient présentement à la zone 29-P;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement no 182-19 lors de la séance ordinaire du 7 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 7 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le second projet de règlement no 182-19 lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le règlement numéro 182-19 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 182-19 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER LA ZONE 26-H.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 76-07 adopté par ce Conseil le 21 juin 2007, dans le but suivant :

- Modifier la zone 26-H en y annexant le lot 3 915 636 du cadastre du Québec qui appartient présentement à la zone 29-P.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 76-07 (Zonage)

- Le règlement numéro 76-07 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que la zone 26-H est modifiée en y ajoutant le lot 3 915 636 du cadastre du Québec qui appartient présentement à la zone 29-P.

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 7 février 2019

Adoption du premier projet de règlement le 7 février 2019

Adoption du second projet de règlement le 7 mars 2019

Adoption du règlement le 4 avril 2019

Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le

Avis de promulgation du règlement a été donné le

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. Christian Chabot, maire

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier

6.7 - Modification - Plan d'urbanisme

6.7.1 - Assemblée publique de consultation

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du premier projet de règlement no 183-19 aux fins de modifier le règlement no 74-07 intitulé "Plan d'urbanisme".

Le maire explique ce projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019.

65-04-19

6.7.2 - Adoption du règlement de modification - Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, les règlements numéro 74-07, fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 74-07 afin d'agrandir l'affectation "Habitation" à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de

règlement no 183-19 lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 7 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 183-19 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 183-19 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 74-07 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR L'AFFECTATION "HABITATION" À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION »;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 74-07 adopté par ce Conseil le 21 juin 2007, dans le but suivant :

- Ajuster la carte des affectations dans le périmètre urbain afin d'agrandir une zone.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 74-07

3.1 : Le règlement numéro 74-07 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

- L'annexe 1, feuillet A et l'annexe 1, feuillet B du règlement 74-07 sont modifiés tels que montrés à l'Annexe du présent règlement. Les modifications consistent à diminuer la superficie de la zone 29-P et à agrandir la zone 26-H.

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 7 mars 2019

Adoption du premier projet de règlement le 7 mars 2019

Adoption du règlement le 4 avril 2019

Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le

Avis de promulgation du règlement a été donné le

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. Christian Chabot, Maire

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

6.8 - Modification - Règlement de zonage / révision annuelle

6.8.1 - Assemblée publique de consultation

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du premier projet de règlement no 184-19 aux fins de modifier le règlement no 76-07 intitulé "Règlement de zonage" de façon à corriger et à adapter certains articles présentant des difficultés d'application, à régler

les activités liées au cannabis, à permettre l'implantation de poulailler urbain, à ajuster différentes classes d'usage, à réviser les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours, à ajuster les dispositions sur les constructions et usages dérogatoires, à bonifier les normes sur les projets d'ensemble et à modifier les spécifications de la zone 15-CH.

Le maire explique ce projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019.

66-04-19

6.8.2 - Adoption du règlement de modification - règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS, À RÉGLEMENTER LES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS, À PERMETTRE L'IMPLANTATION DE POULAILLER URBAIN, À AJUSTER DIFFÉRENTES CLASSES D'USAGE, À RÉVISER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS, À AJUSTER LES DISPOSITIONS SUR LES CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES, À BONIFIER LES NORMES SUR LES PROJETS D'ENSEMBLE ET À MODIFIER LES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 15-CH;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement no 184-19 lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 7 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le second projet de règlement numéro 184-19 suivant:

Article 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé "SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-19 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À CORRIGER ET À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION, À RÉGLEMENTER LES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS, À PERMETTRE L'IMPLANTATION DE POULAILLER URBAIN, À AJUSTER DIFFÉRENTES CLASSES D'USAGE, À RÉVISER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS, À AJUSTER LES DISPOSITIONS SUR LES CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES, À BONIFIER LES NORMES SUR LES PROJETS D'ENSEMBLE ET À MODIFIER LES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 15-CH.

Article 2. Objet du règlement

Le but du présent projet de règlement est de permettre l'adoption du document "Second projet de règlement no. 184-19" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

Article 3. Entrée en vigueur

Avis de motion du présent règlement a été donné le 7 mars 2019

Adoption du premier projet de règlement le 7 mars 2019

Adoption du second projet de règlement le 4 avril 2019

Adoption du règlement le

Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le

Avis de promulgation du règlement a été donné le

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

6.9 - Modification - Règlement permis et certificats / révision annuelle

6.9.1 - Assemblée publique de consultation

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du premier projet de règlement no 185-19 aux fins de modifier le règlement no 75-07 intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" de façon à adapter certains articles présentant des difficultés d'application et à spécifier la forme d'une demande d'autorisation associée à l'implantation d'une fournaise extérieure ainsi qu'aux activités liées au cannabis.

Le maire explique ce projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019.

67-04-19

6.9.2 - Adoption du règlement de modification - permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 75-07, fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 75-07 AFIN D'ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À SPÉCIFIER LA FORME D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ASSOCIÉE À L'IMPLANTATION D'UNE FOURNAISE EXTÉRIEURE AINSI QU'AUX ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement no 185-19 lors de la séance ordinaire du 7 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 7 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 185-19 suivant:

Article 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé "RÈGLEMENT NUMÉRO 185-19 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 75-07 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À SPÉCIFIER LA

FORME D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ASSOCIÉE À
L'IMPLANTATION D'UNE FOURNAISE EXTÉRIEURE AINSI QU'AUX
ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS.

Article 2. Objet du règlement

Le but du présent règlement est de permettre l'adoption du document "Règlement no. 185-19" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

Article 3. Entrée en vigueur

Avis de motion du présent règlement a été donné le 7 mars 2019

Adoption du premier projet de règlement le 7 mars 2019

Adoption du règlement le 4 avril 2019

Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le

Avis de promulgation du règlement a été donné le

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

68-04-19

6.10 - Demande de soumissions - Pavage

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation en vue de l'exécution de travaux de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité;

QUE les renseignements relatifs à cette demande de soumission sont plus amplement décrits dans le document intitulé « soumission par invitation en vue de l'exécution de travaux de pavage » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée portant la mention « soumission – pavage » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, jusqu'à 14 heures le 2 mai 2019 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

69-04-19

6.11 - Réseau routier municipal

Considérant que la municipalité de Sainte-Justine devra effectuer des travaux de pavage sur des tronçons de rues, des travaux de rapiéçage sur ses chemins municipaux ainsi que des travaux d'installation de bordures sur la rue Principale pour un montant approximatif de 190 000\$;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine a prévu investir la somme de 140 000\$ dans les travaux susmentionnés;

Considérant le manque à gagner de 50 000\$ pour réaliser ces travaux;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à Mme Stéphanie

Lachance, députée de Bellechasse, une aide financière de 50 000\$ dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

6.12 - Entretien chemins d'hiver

Une rencontre relative au dossier de l'entretien des chemins d'hiver sera convoquée prochainement.

6.13 - Réclamation - Sylvie Nadeau

Le conseil municipal aimerait obtenir la version de Mario Lapierre sur cette réclamation avant de prendre une décision finale dans ce dossier.

70-04-19

6.14 - Lumière de rue - rue Rotobec

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'installation d'une lumière de rue près du 142, rue Rotobec.

ADOPTÉE

71-04-19

6.15 - Dérogation mineure - Gestion immobilière B.C.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Gestion Immobilière B.C. qui désire localiser les 2 entrées principales de son futur édifice à logements sur les 2 murs latérales de son immeuble;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6.2.6 du règlement de zonage, la façade principale de tout bâtiment principal, visible ou partiellement visible de la route, doit être parallèle à la ligne de rues;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné selon la loi le 19 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,
Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la dérogation mineure déposée par Gestion Immobilière B.C. pour la localisation des 2 entrées principales de son futur édifice à logements sur les 2 murs latérales de son immeuble;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à Gestion Immobilière B.C.;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

72-04-19

6.16 - Programme PRIMEAU

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire, Christian Chabot, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la municipalité de Sainte-Justine relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme

d'Infrastructures municipales d'eau.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à la Fête Nationale, au spectacle d'Elvis et Johnny Cash, au camp de jour, au prix du patrimoine, à l'assemblée générale annuelle, au dekhockey, au gala de boxe et au spectacle de danse.

73-04-19

7.1.1 - Fête Nationale

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 500\$ au comité organisateur de la Fête Nationale afin d'assurer la tenue de l'événement et y apporter des améliorations incitatives pour les familles.

ADOPTÉE

7.2 - Soirée reconnaissance des Etchemins

Le conseil demande au directeur général de déposer les candidatures proposées dans le cadre de la soirée reconnaissance des Etchemins.

7.3 - Caisse Desjardins des Etchemins

Le conseil est informé que nous devons reformuler notre demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse des Etchemins afin de rencontrer les critères de ce programme.

7.4 - Réfection du Centre civique

Une rencontre aura lieu prochainement avec les membres de ce comité et Annie Turmel afin de préparer le devis pour la réfection de l'escalier et des rampes d'accès au Centre civique.

74-04-19

7.5 - Assurances collectives

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition des Assurances Roger Brousseau pour la couverture d'assurances collectives des employés municipaux.

ADOPTÉE

7.6 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes

Le conseil est informé de l'état de ce dossier pour les 2 terrains situés le long de la voie ferrée.

75-04-19

7.7 - Formation ADMQ - Travaux d'infrastructures

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer à la formation "Travaux d'infrastructures : conseil pour optimiser la

gestion de vos projets" qui se tiendra à Lac-Etchemin le 8 mai 2019.

ADOPTÉE

76-04-19

7.8 - Semaine nationale de la santé mentale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

Considérant que le thème « **Découvrir c'est voir autrement** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **Découvrir c'est voir autrement**.

ADOPTÉE

7.9 - La Voix du Sud

Le conseil est favorable à faire préparer un cahier spécial sur tous les projets de Sainte-Justine dans le journal La Voix du Sud mais à l'automne 2019.

Il serait également disposé à prendre une publicité d'une demi-page dans ce cahier.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise par courriel aux membres du conseil.

8.2 - Club de boxe M.A.A. de Sainte-Justine

Le conseil aimerait recevoir des informations supplémentaires avant de prendre une décision dans ce dossier.

77-04-19

8.3 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins dans ses démarches visant à présenter des demandes d'aide financière dans le but de lui permettre de procéder à l'achat d'une camionnette 15 passagers et ce, afin de pouvoir solutionner la problématique de transports lors des activités de cet organisme.

ADOPTÉE

78-04-19

8.4 - Fondation de la Relève des Etchemins

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 250\$ à titre de commandite de la Municipalité de Sainte-Justine à la Fondation de la Relève des Etchemins pour l'organisation de l'Omnium Marie-Michèle Gagnon.

ADOPTÉE

8.5 - Fête des voisins

Le réseau québécois de Villes et Villages en santé désire informer le conseil municipal que la Fête des voisins se tiendra le 8 juin prochain.

79-04-19

8.6 - Fondation Sanatorium Bégin

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat de 2 cartes pour le golf et d'une carte pour le souper pour le tournoi de golf de la Fondation du Sanatorium Bégin qui se tiendra le 8 juin prochain au Club de golf de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

80-04-19

8.7 - Fondation Aimes-tu ma différence

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à l'organisme "Aimes-tu ma différence" à titre de contribution financière pour l'organisation du prochain spectacle de cet organisme.

ADOPTÉE

8.8 - Mini-Scribe

La revue de l'ADMQ, Mini-Scribe, est remise aux membres du conseil.

81-04-19

8.9 - Passion FM

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat de 2 cartes pour le souper annuel de Radio-Bellechasse qui aura lieu à l'aréna de Lac-Etchemin le 16 mai 2019.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

82-04-19

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT